

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE
2015**

Date de convocation :

Le 08 Octobre 2015

NOMBRE :

- conseillers titulaires : 90
- de présents : 82
- de votants : 87

- conseillers suppléants : 18

- de présents : 15
- de votants : 0

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

CC3-2015-316-627

Secrétaire de Séance :

Mme Renée STIEVENART

Nos Réf : DAG/MC/CM

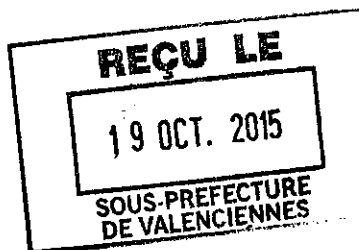
OBJET :

- Fonctionnement de l'institution
- Administration Générale
- Prescription de l'élaboration du PLU intercommunal et définition des modalités et du déroulement de la concertation

L'an deux mille quinze, le quinze octobre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Valérie LÉTARD**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite six jours à l'avance

Etaient présent(e)s en qualité de conseillers titulaires (82) :

M. Pierre-Michel BERNARD (Anzin), Mme Elisabeth GONDY (Anzin), M. Bruno LEVANT (Anzin), Mme Valérie TOMSON (Anzin), Mme Liliane ANDRE (Artres), Mme Renée STIEVENART (Aubry-du-Hainaut), M. Laurent DEPAGNE (Aulnoy Lez Valenciennes), Mme Anne GOZÉ (Aulnoy Lez Valenciennes), M. Ahmed RAHEM (Aulnoy Lez Valenciennes), M. Michel DOMIN (Beuvrages), M. André LENQUETTE (Beuvrages), Mme Christelle SABRIE (Beuvrages), Mme Sylvia DUHAMEL (Bruay-sur-l'Escaut), Mme Emmanuelle GILSON (Bruay-sur-l'Escaut), M. Frédéric MUSY (Bruay-sur-l'Escaut), M. Patrick DRUESNE (Bruay-sur-l'Escaut), Mme Marie Andrée CHOTEAU (Conde-sur-l'Escaut), M. Grégory LELONG (Conde-sur-l'Escaut), M. Alexandre RASZKA (Conde-sur-l'Escaut), Mme Liliane DUBUS (Conde-sur-l'Escaut), M. Alain DEE (Crespin), Mme Nathalie JACQUART(Crespin), M. Jean RICHARD (Curgies), M. Maurice HENNEBERT (Estreux), M. Francis DEBACKER (Famars), Mme Valérie FORNIES (Fresnes sur Escaut), M. Fabrice ZAREMBA(Fresnes sur Escaut), Mme Nathalie KOPCZYNSKI (Hergnies), M. Jacques SCHNEIDER (Hergnies), M. Philippe BAUDRIN (Maing) Mme Corinne COLLET DONNAINT (Maing), M. Charaf RIFAI (Marly), Mme Thérèse ZAOUI (Marly), M. Fabien THIEME (Marly), M. Jean-Noël VERFAILLIE (Marly), M. Michel ARNOULD (Monchaux sur Ecaillon), M. Joël GIRONDON (Odomez), Mme Denise CAPPELLE (Onnaing), Mme Michelle GREAUME (Onnaing), Mme Mélanie CINARI (Onnaing), M. Marc BURY (Petite-Fôret), Mme Marie Genevieve DEGRANDSART (Petite-Forêt), Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY (Preseau), Mme Isabelle CHOAIN (Prouvy), M. Alain BOURGUIN (Quarouble), M. Didier JOVENIAUX (Quérenaing), Mme Camille COQUELET (Quiévrechain), M. Jean-Pierre DONNET (Quiévrechain), M. Joël GAILLET (Quiévrechain), M. Guy HUART (Rombies et Marchipont), M. Michel RAOUT (Rouvignies), M. Henri PIETTE (St Aybert), M. Hervé BROUILLARD (St Saulve), M. Eric-Dominique DEBURGE (St Saulve), Mme Cécile GALLEZ (St Saulve), Mme Josiane VANLATHÈM (St Saulve), M. Jean Marie DUBOIS (St Saulve), M. Joël SOIGNEUX (Sautain), M. Gérard DELMOTTE (Sebourg), M. José DUBRULLE (Thivencelle), Mme Ludivine BILLOIR (Valenciennes), Mme Aurore COLSON (Valenciennes), M. Jean-Claude DULIEU (Valenciennes), M. Jean-Marcel GRANDAME (Valenciennes), M. Didier LEGRAND (Valenciennes), Mme Valérie LÉTARD (Valenciennes), Mme Geneviève MANNARINO (Valenciennes), M. Guy MARCHANT (Valenciennes), M. Pascal VANHELDER(Valenciennes), M. Olivier MARLIERE(Valenciennes), Mme Sophie DICTUS(Valenciennes), M. Mattéo GUALANO (Valenciennes), M. Hervé MORMENTYN(Valenciennes), M. Armand AUDEGOND (Valenciennes), Mme Caroline TRZAN(Valenciennes), Mme Marion PERETTI(Valenciennes), M. Christian BISIAUX (Verchain-Maugré), Mme Arlette MARCANT(Vicq), M. Guy BUSTIN (Vieux-Condé), M. David BUSTIN (Vieux-Condé), Mme Nadine FONTAINE(Vieux-Condé), M. Franck AGAH(Vieux-Condé),



Conseillers titulaires ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire (5) :

M. Joël DORDAIN (Anzin) donne pouvoir à M. Pierre-Michel BERNARD (Anzin),
Mme Gilda MASSART (Marly) donne pouvoir à M. Fabien THIEME (Marly),
M. Jean-Charles LAMBECQ (Onnaing) donne pouvoir à M. Michel DOMIN (Beuvrages),
Mme Dominique JOSPIN (Quarouble) donne pouvoir à M. Joël GAILLET (Quiévrechain),
M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes) donne pouvoir à Mme Valérie LÉTARD (Valenciennes)

Etaient présent(e)s en qualité de conseillers suppléants (15) :

M. Christian LERAT (Artres), M. Raymond ZINGRAFF (Aubry-du-Hainaut), Mme Josée THEOLAT (Estreux), M. Eric HENNION (Monchaux sur Ecaillon), M. Jean-Pierre MARIN (Odomez), M. Daniel DOLPHIN (Préseau), M. Stéphane LEBLANC (Prouvy), M. Thierry GIADZ (Quérénaing), Mme Agnès DOLET (Rombies et Marchipont), M. Maurice DESFORGES (Rouvignies), M. Jacky SMIGIELSKI (St Aybert), Mme Martine BASSEZ (Sebourg), Mme Béatrice DESCAMPS (Thivencelle), M. Emmanuel COLPAERT (Verchain-Maugré), M. Gérard RAVEZ (Vicq),

Suite à la Loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 et notamment de l'article 136 qui instaure le transfert de la compétence PLU des communes aux intercommunalités dans un délai de trois ans, Valenciennes Métropole a souhaité s'engager avant ce terme dans une démarche de planification de l'urbanisme à l'échelle de son territoire, sous la forme d'un PLU intercommunal (PLUi), en collaboration étroite avec les communes.

Cet engagement permet en effet aux nombreuses communes dotées d'un POS et exposées, de par les dispositions de la loi ALUR, à une caducité de leur document au 1^{er} janvier 2016, d'éviter l'inconvénient d'un passage sous le régime du RNU.

A cet effet, le Conseil communautaire de Valenciennes Métropole a délibéré le 10 avril 2015 afin de prendre la compétence PLU.

L'objectif est de mettre en œuvre de manière cohérente les orientations communautaires définies ou en cours de définition en matière de politique d'habitat (PLH), de renouvellement urbain, de développement économique, d'attractivité territoriale et d'environnement, dans le respect des objectifs du SCOT et des autres documents cadres.

Plus précisément :

- en maîtrisant l'urbanisation et en limitant la consommation foncière, par le renforcement des polarités urbaines, la densification des zones urbanisées bien desservies par les transports en commun, la restructuration des tissus bâtis dégradés, le recyclage des friches et la réhabilitation des logements anciens,
- en équilibrant le développement urbain entre habitat, zones d'emploi, commerces et services autour des principales infrastructures et équipements structurants existants et projetés,
- en favorisant la mixité résidentielle et celle des fonctions urbaines et en prenant en compte les objectifs de la politique de la ville,
- en assurant le renouvellement de l'offre d'accueil d'entreprises en l'adaptant aux nouveaux besoins,
- en favorisant la dynamisation des communes rurales à travers le renforcement de l'économie de proximité et la requalification urbaine des centres-bourgs,
- en prenant en compte les enjeux liés au développement durable, notamment ceux concernant la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air,
- en développant en particulier les modes de transport « bas carbone » et alternatifs (transports collectifs, électro-mobilité, covoiturage, vélo et liaisons douces...),
- en préservant la ressource en eau, les milieux naturels et la biodiversité, et en mettant en valeur les paysages et le cadre de vie,
- en prévenant les risques,
- en préservant l'activité agricole,
- en prenant en compte le patrimoine bâti et notamment le patrimoine minier inscrit à l'UNESCO.

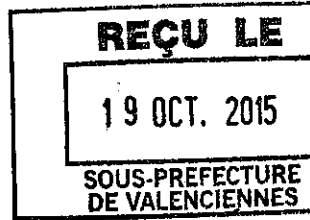
Cet engagement fait suite aux présentations et débats qui ont eu lieu lors des réunions de la Conférence intercommunale des Maires du 28 novembre 2014 et du 16 mars 2015, qui ont permis également d'évoquer les modalités de collaboration entre la Communauté et les communes

tout au long de l'élaboration du PLU.

Conformément à la loi ALUR, ces modalités seront précisées lors d'une nouvelle réunion de la Conférence intercommunale des Maires puis arrêtées par le Conseil communautaire par une délibération spécifique.

Sur ces bases, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (8 votes contre : Michelle Gréaume, Franck AGAH, Isabelle CHOAIN, Fabien THIEME, Gilda MASSART, Charaf RIFAI, Joël GAILLET, Mélanie CINARI) :

- De prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, avec évaluation environnementale, couvrant l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et emportant révision des documents communaux,
- D'approuver les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal cités précédemment,
- D'approuver les modalités de concertation publique suivantes pendant la durée de la procédure d'élaboration du PLU intercommunal :
 - page dédiée sur le site internet de l'Agglomération ; les sites internet des communes afficheront un lien renvoyant vers la page dédiée sur le site de Valenciennes Métropole,
 - informations dans les magazines de l'Agglomération et les bulletins municipaux,
 - registres mis à disposition et destinés aux observations de toute personne intéressée en mairies ou au siège de la Communauté,
 - registre numérique mis à disposition sur le site internet de Valenciennes Métropole tout au long de la procédure,
 - organisation d'une exposition publique au siège de Valenciennes Métropole et d'une exposition itinérante dans chacun des 4 secteurs géographiques définis par le SCoT.
 - organisation de réunions publiques dans les secteurs mentionnés ci-avant.
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les décisions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec évaluation environnementale et à signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services les concernant,
- De solliciter l'Etat pour qu'une dotation soit allouée à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du PLU intercommunal (article L121-7 du code de l'urbanisme),
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets national « PLU intercommunal » ou de toute autre organisme susceptible d'allouer une subvention à l'élaboration du PLU intercommunal de Valenciennes Métropole,
- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget en section d'investissement sur la ligne 202/PLUI/824/C4.



Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente déléguée
aux Ressources Humaines
et à l'Administration Générale

Renée STIÉVENART

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.